COMMUNE de PRADS HAUTE BLEONE

AVIS AUX HABITANTS

Par arrêté départemental temporaire du 9 novembre, pris en vue de la réalisation de travaux contre les chutes de pierres sur le domaine public ou en bordure de celui-ci.

La circulation de tous véhicules (à l'exclusion des véhicules de secours) est interdite du PR 7+0400 au PR 8+0300 (du pont d'Heyre aux Combes) du 16 novembre au 27 novembre 2026 :
-du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h
-le vendredi de 8h à 12h.

Une ouverture de la route quotidienne de 15 minutes aura lieu **à 10 h et 15 h.**

Fait à Prads, le 12 novembre 2026.

Le Maire :
Pierre MATHIEU

MAIRIE DE PRADS - HAUTE BLÉONE - A. de H. Provence -